

## OBJECTIFS

- Identifier les nouvelles règles du code de déontologie
- Mettre en application les mesures TRACFIN
- Prévenir le contrôle de la DGCCRF

## INFORMATIONS

Public : Professionnels de l'Immobilier

Prérequis : Aucun

Durée : 7 heures

## FINANCEMENTS

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO.

IMMO SCHOOL identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

## MOYENS

### Pédagogiques :

- Apports théoriques
- Études de cas
- Question/Réponses

### Matériels :

- Ordinateurs / Tablettes / Smartphones
- Paperboard

### Méthodes d'évaluation :

- QCM

## CONTACT

Tél : 01 57 14 91 36

Email : formation@perfia.fr

NDA : 11930835493

### Module 1 : La procédure TRACFIN

3H30

#### Séquence 1 : La mise en place des mesures TRACFIN encadrant les activités des professionnels de l'immobilier et le contrôle DGCCRF

- Les mesures relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme
- La mise en œuvre de l'obligation de vigilance TRACFIN
- La mise en œuvre de la déclaration de soupçon TRACFIN
- Retour sur les sanctions rendue par la commission nationale des sanctions dans le cadre des obligations TRACFIN
- Le respect des règles de publicité et des modalités d'affichage matériel et numérique des annonces immobilières
- Les contrôles DGCCRF relatif aux obligations spéciales de transparence des professions vis-à-vis de leur clientèle

### Module 2 : La Commission Nationale des Sanctions

3H30

#### Séquence 1 : La Commission Nationale des Sanctions

- Présentation de la commission nationale des sanctions
- Composition de la commission nationale des sanctions
- Fonctionnement de la commission nationale des sanctions
- Mission de la commission de la salle des sanctions saisine du conseil national de la commission nationale des sanctions
- Décision de la commission nationale des sanctions